

Conférence générale

GC(54)/RES/10

Octobre 2010

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-quatrième session ordinaire

Point 16 de l'ordre du jour
(GC(54)/16)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 24 septembre 2010, à la onzième séance plénière

A.

Applications non énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- b) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- c) Prenant note de la stratégie à moyen terme comme orientation et contribution à cet égard,
- d) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie, l'alimentation, la nutrition et l'agriculture, la santé humaine et les ressources en eau, notant que de nombreux États Membres bénéficient des applications des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture par le biais du programme mixte

FAO/AIEA, et saluant la décision de la FAO de continuer à collaborer avec l'Agence dans le cadre du programme mixte, notamment en étudiant les moyens d'améliorer cette collaboration,

e) Reconnaissant le succès de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la réduction ou l'éradication des populations de lucilie bouchère, de mouche tsé-tsé, de diverses mouches des fruits et autres insectes pouvant avoir un impact économiquement important,

f) Notant le sérieux problème perpétuel des criquets en Afrique, notamment dans les zones particulièrement sujettes à la dégradation de l'environnement et à la désertification, et le fait qu'il a provoqué de graves famines dans certains pays,

g) Confirmant le rôle important de la science, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques,

h) Reconnaissant la nécessité de résoudre les problèmes que pose la gestion durable des déchets radioactifs,

i) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations intéressés par les projets liés à la fusion, et sachant que la prochaine Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion se tiendra en octobre 2010, à Daejeon (République de Corée),

j) Prenant note du « Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2010 » (GC(54)/INF/3) préparé par le Secrétariat,

k) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles, notamment aux eaux usées industrielles, ainsi que du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux,

l) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'amélioration des cultures, la conservation des aliments, la gestion des processus industriels, l'élaboration de nouveaux matériaux, les sciences analytiques, l'aseptisation et la stérilisation, ainsi que la mesure des effets du changement climatique sur l'environnement,

m) Consciente qu'il importe de renforcer l'appui à la création de capacités dans les États Membres dans les domaines émergents des technologies nucléaires pour obtenir les avantages des applications nucléaires,

n) Se félicitant de la coopération apportée par l'Agence à la première École annuelle des radio-isotopes de l'Université nucléaire mondiale (UNM), qui s'est tenue du 15 mai au 4 juin 2010, et de son soutien à la participation de candidats de pays en développement,

o) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons (PET), de la PET/tomodensitométrie (PET/CT) et des radiopharmaceutiques élaborés en milieu hospitalier,

p) Notant avec préoccupation la possibilité d'une rupture de l'approvisionnement mondial en molybdène 99 produit par fission en raison de la mise à l'arrêt d'installations existantes à des fins d'entretien ou de modernisation, qui pourrait entraîner une pénurie de technétium 99m pour des applications médicales de l'imagerie diagnostique,

q) Notant avec satisfaction les efforts faits par l'Agence pour encourager la coopération internationale visant à résoudre les questions liées à la sécurité de l'approvisionnement en molybdène 99, ainsi que l'analyse approfondie figurant à l'annexe VII du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2010,

- r) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont vu le jour en Europe pour fournir des services d'irradiation en réacteur, et des progrès importants qui ont été signalés dans la mise en service de nouvelles installations de production de molybdène 99,
 - s) Reconnaissant l'intérêt que commencent à manifester de nombreux pays pour la création d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE afin de répondre aux besoins nationaux et/ou de constituer une capacité de réserve partielle,
 - t) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, y compris les réacteurs TRIGA, qui sont des outils précieux notamment pour la formation, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux et constituent un palier dans les États Membres envisageant de recourir à l'électronucléaire,
 - u) Notant avec préoccupation que les 35 réacteurs TRIGA en service dans le monde seraient pénalisés par la décision de l'unique fournisseur de combustible TRIGA d'en cesser la production,
 - v) Reconnaissant la nécessité d'accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe pour la prise en charge des maladies – y compris du cancer - et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité,
 - w) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changement climatique, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau, et
 - x) Notant avec satisfaction les programmes de bourses et de formation parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer en vue de renforcer cette dernière et d'améliorer la nutrition infantile dans le monde en développement,
1. Souligne la nécessité, en conformité avec le Statut, de poursuivre les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires pour satisfaire les besoins des États Membres en matière de développement durable ;
 2. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des activités coordonnées de recherche-développement au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et grâce à une assistance directe, et invite instamment le Secrétariat à renforcer encore la création de capacités en faveur des États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux et régionaux et de formations à l'aide de bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires ;
 3. Reconnaît l'importance des activités de l'Agence qui répondent à l'objectif de promotion du développement durable et de protection de l'environnement, et approuve ces activités ;
 4. Engage instamment le Secrétariat à continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements de Kyoto, ainsi que des initiatives futures pour faire face au changement climatique ;

5. Prie le Directeur général de poursuivre, en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie en tenant dûment compte de la sûreté et de la sécurité nucléaires ;
6. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis au cours des cinq prochaines années sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États à même de le faire à verser des contributions additionnelles ;
7. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires identifiés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la TIS pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et pour lutter contre les insectes vecteurs du paludisme et la mouche méditerranéenne des fruits, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes et aux rayonnements dans la gestion des eaux souterraines et les applications liées à l'agriculture comme l'amélioration et la gestion des cultures face au changement climatique, la santé humaine, avec notamment la mise au point de médicaments et des efforts concrets supplémentaires à travers le PACT et l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques, la mise au point de matériaux nouveaux, dont des produits à valeur ajoutée dérivés de polymères naturels, l'industrie et la protection de l'environnement, ainsi que le traitement des gaz à effet de serre (GES) et des gaz de combustion résultant de l'utilisation des combustibles fossiles ;
8. Prie instamment le Secrétariat de continuer à coopérer avec d'autres initiatives internationales comme le groupe de haut niveau sur la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux créé par l'AEN, et de continuer à exécuter des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser l'approvisionnement en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier ;
9. Prie le Secrétariat de fournir un appui technique aux nouvelles initiatives nationales et régionales visant à créer des capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE dans les États Membres intéressés ;
10. Encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec l'École annuelle des radio-isotopes de l'Université nucléaire mondiale (UNM) et de renforcer son soutien à la participation de candidats de pays en développement ;
11. Engage instamment le Secrétariat à entrer en contact avec des parties prenantes et à encourager les fournisseurs internationaux de combustible à veiller à ce que l'approvisionnement en combustible des réacteurs TRIGA soit ininterrompu et suffisant, si besoin est ;
12. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres en développement ;
13. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité de la mise au point de radiopharmaceutiques et la diffusion de principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;

14. Se félicite de l'attachement réaffirmé de la FAO aux arrangements concernant la Division mixte FAO/AIEA et de son nouveau cadre stratégique pour 2010-2019, qui offre une base solide pour renforcer et élargir la collaboration notamment avec l'AIEA ;
15. Prie le Secrétariat de lancer, en collaboration avec la FAO et les États Membres, des travaux de R-D sur l'utilisation possible des techniques nucléaires en tant qu'élément d'une approche intégrée de lutte contre les criquets, et de fournir une assistance appropriée à cette fin ;
16. Demande en outre que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
17. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa cinquante-cinquième session ordinaire (2011), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle ou de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions GC(44)/RES/24 « Mesures visant à satisfaire les besoins humains immédiats », GC(48)/RES/13.C et GC(52)/RES/12 « Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle et de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme »,
- b) Prenant note des décisions de la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine tenue à Kampala (Ouganda) du 25 au 27 juillet qui a noté l'évaluation quinquennale de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique, a réaffirmé les engagements pris lors du sommet extraordinaire sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Décennie de l'Initiative « Faire reculer le paludisme », et a décidé de proroger l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (Appel d'Abuja) à 2015 pour l'aligner sur l'échéance des OMD,
- c) Prenant note aussi des efforts unis contre le paludisme mis en œuvre par la communauté andine,
- d) Apprécient le rôle important des applications nucléaires dans la satisfaction des besoins humains,
- e) Consciente que le travail accompli par l'Agence dans le domaine des sciences et applications nucléaires à des fins autres que la production d'électricité contribue au développement durable, notamment par le biais de programmes visant à améliorer la qualité de vie de diverses façons, y compris en améliorant la santé humaine,
- f) Reconnaissant le succès de l'application intégrée de la technique de l'insecte stérile (TIS) à l'échelle d'une zone dans l'éradication de la mouche tsé-tsé, de la mouche méditerranéenne des fruits et d'autres insectes économiquement importants,
- g) Notant avec préoccupation que le paludisme, qui est transmis par les moustiques, entraîne chaque année la mort d'environ deux millions de personnes et de 300 à 500 millions de cas de paludisme clinique,

- h) Notant avec une profonde préoccupation que plus de 90 % des cas de paludisme dans le monde sont recensés en Afrique, ralentissant la croissance économique de 1,3 % par an, ce qui constitue un obstacle majeur à l'éradication de la pauvreté en Afrique,
 - i) Notant que le parasite du paludisme continue de développer une résistance aux médicaments et que les moustiques également deviennent de plus en plus résistants aux insecticides, et que l'on prévoit de recourir à la TIS dans certaines conditions en complément d'autres techniques traditionnelles, en accord avec la stratégie de l'OMS « Faire reculer le paludisme », y compris la gestion intégrée du vecteur, stratégie qui préconise de ne pas se fier à une seule technique en la matière,
 - j) Notant que la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme dans de vastes régions nécessite une méthode de lutte à l'échelle d'une zone, méthode dont la TIS est souvent un élément dans les programmes de lutte contre les ravageurs en agriculture, et que cette caractéristique représente un nouveau complément potentiellement efficace pour les programmes existants basés sur la participation des communautés,
 - k) Notant avec satisfaction que la R-D sur les moustiques vecteurs du paludisme, qui a commencé avec l'inauguration, le 26 juin 2003, de l'installation « TIS-Paludisme » aux Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, s'est poursuivie en 2009-2010,
 - l) Notant qu'il faut du matériel de régulation du climat intérieur pour permettre le fonctionnement efficace de la serre à insectes de Seibersdorf,
 - m) Notant avec appréciation l'intérêt manifesté par certains donateurs et le soutien qu'ils apportent à la R-D sur l'utilisation de la TIS contre les moustiques vecteurs du paludisme, et
 - n) Saluant l'appui de l'Agence à la mise au point de la TIS aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(54)/10, annexe 2),
1. Prie l'Agence de poursuivre et de renforcer, par les activités susmentionnées, la recherche nécessaire pour utiliser la TIS aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme, tant en laboratoire que sur le terrain ;
 2. Prie aussi l'Agence d'associer de plus en plus au programme de recherche les établissements scientifiques et de recherche d'États Membres africains et d'autres États Membres en développement afin d'assurer leur participation en vue de l'appropriation de ce programme par les pays touchés ;
 3. Prie en outre l'Agence d'intensifier son action de mobilisation de fonds pour le programme de recherche ;
 4. Invite les donateurs à poursuivre leur soutien financier et les autres États Membres à apporter des contributions financières au programme de recherche ; et
 5. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa cinquante-sixième session ordinaire (2012).

3.

**Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé
et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA)**

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA),
 - b) Reconnaissant que les mouches tsé-tsé et la trypanosomiase qu'elles transmettent constituent un problème transfrontalier majeur en Afrique et l'un des principaux obstacles au développement socio-économique du continent, qui affecte la santé humaine et animale, limite l'utilisation des terres et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté,
 - c) Reconnaissant que cette maladie continue de causer la perte de dizaines de milliers de vies humaines et de millions de têtes de bétail chaque année et menace plus de 60 millions de personnes dans les communautés rurales de 35 pays, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,
 - d) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA en ce qui concerne la mise au point de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre la mouche tsé-tsé, et le lancement sur le terrain de projets pilotes performants financés par le Fonds de coopération technique, lesquels sont à la base du regain d'intérêt des États Membres africains pour la recherche de solutions plus holistiques et plus durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase,
 - e) Reconnaissant la contribution importante des programmes de l'Agence aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),
 - f) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec.169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et un plan d'action pour la conduite de la PATTEC,
 - g) Notant les progrès réalisés par la Commission de l'Union africaine pour ce qui est de créer des partenariats en faveur de la PATTEC-UA, y compris avec la Banque africaine de développement, d'autres organismes de financement et d'autres partenaires,
 - h) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ), et
 - i) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(54)/10, annexe 1),
1. Note que l'Union africaine a, à la réunion marquant le 10^e anniversaire de la PATTEC-UA, confirmé à nouveau que la TIS demeurerait très utile et qu'un appui de l'Agence à la PATTEC-UA restait nécessaire ;
2. Reconnaît l'importance du développement de l'élevage dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase en tant que moyen d'échapper à la pauvreté et à la faim et comme base de la sécurité alimentaire et du développement socio-économique ;

3. Apprécie le rang de priorité élevé que l'Agence continue d'accorder au développement agricole des États Membres, notamment aux efforts qu'ils déploient pour se doter des moyens d'utiliser la TIS et de perfectionner les techniques permettant de l'intégrer à d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne, et apprécie aussi les contributions fournies par certains États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies pour appuyer ces efforts ;
4. Apprécie les efforts faits par le Secrétariat, en coopération étroite avec d'autres organisations spécialisées compétentes des Nations Unies, pour sensibiliser au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiose, mettre au point des cartes, des manuels et des orientations techniques et fournir des conseils sur la gestion de projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA, afin de permettre une approche unifiée, progressive et conditionnelle de la planification et de la mise en œuvre des projets ;
5. Se réjouit de la signature d'un mémorandum d'accord entre l'Union africaine et l'Agence pour renforcer leur partenariat et officialiser le cadre de collaboration, conformément à leurs mandats respectifs, afin d'appuyer les objectifs généraux du plan d'action de la PATTEC-UA, en mettant particulièrement l'accent sur i) la création de capacités et la formation ; ii) la collecte de données de référence et les études de faisabilité ; iii) l'élaboration de documents de projets et la prise de contact avec des donateurs ; iv) la recherche appliquée et l'élaboration de méthodes basées sur la demande ; et v) le suivi, l'examen et l'assurance de la qualité des projets de la PATTEC-UA ;
6. Salue l'initiative prise par l'Agence de désigner le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), comme centre collaborateur de l'AIEA pour l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de tsé-tsé à l'échelle d'une zone ;
7. Engage les États Membres à renforcer leur appui technique, financier et matériel aux actions que mènent les États africains en vue de la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé ;
8. Prie le Secrétariat, en coopération avec les États Membres et les organisations internationales, de maintenir le financement par le biais du budget ordinaire, du Fonds de coopération technique et d'autres partenariats et de renforcer son appui aux activités de R-D et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer et étendre ultérieurement des zones exemptes de mouches tsé-tsé ;
9. Engage instamment le Secrétariat à renforcer la création de capacités et à appuyer l'établissement de centres régionaux de formation dans les États Membres touchés afin de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines nécessaires pour l'exécution de projets nationaux et régionaux opérationnels de la PATTEC ;
10. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, poursuivent des activités harmonisées et synergiques afin d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les États Membres grâce à des orientations ainsi qu'à des services d'assurance de la qualité pour la planification et la mise en œuvre des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA ; et
11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-cinquième session ordinaire (2011).

4. **Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture**

La Conférence générale,

- a) Reconnaissant le rôle central du développement agricole pour ce qui est d'atteindre plusieurs des objectifs clés du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim,
 - b) Prenant note de la crise mondiale de la sécurité alimentaire avec des prix alimentaires en hausse rapide dans le monde entier, qui ont des incidences socio-économiques négatives importantes et des conséquences politiques dans toutes les régions du monde,
 - c) Prenant note des avantages de l'application pacifique des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture,
 - d) Notant que, d'après la publication de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture intitulée « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009 », le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a augmenté depuis 2008, alors que la croissance démographique a ralenti,
 - e) Reconnaissant que l'accroissement de la productivité agricole, par l'augmentation des rendements des cultures et l'amélioration de la productivité et de l'adaptation du bétail plutôt que par la mise en culture de davantage de terres, sera l'un des facteurs déterminants pour réduire la pauvreté, satisfaire la demande alimentaire croissante et répondre à la diminution des ressources agricoles, tout en maintenant les ressources naturelles agricoles et en préservant l'environnement,
 - f) Appréciant les travaux de la Division mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) chargée de la mise au point et de l'application des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et saluant la décision prise par la FAO en 2009 de les étendre et de les renforcer,
 - g) Reconnaissant qu'il importe de mettre à la disposition des États Membres en développement les techniques nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture,
 - h) Reconnaissant que la demande par les États Membres d'assistance technique dans le domaine des applications nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a considérablement augmenté, comme le montre l'augmentation de 110 %, entre 2004 et 2009, des projets de coopération technique concernant l'agriculture, et
 - i) Rappelant sa résolution GC(52)/RES/12.5,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour les efforts qu'ils déploient afin de mettre la résolution GC(52)/RES/12.A.5, dont il est rendu compte dans le document GC(54)/10 ;
 2. Apprécie la contribution de la Division mixte dans les domaines prioritaires fixés par les États Membres, à savoir : intensification durable de la production végétale, accroissement de la production animale durable, gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques, réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture et amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire ;

3. Reconnaît la synergie et la contribution du partenariat FAO/AIEA dans ces domaines et se déclare satisfaite des résultats et progrès accomplis par la Division mixte en ce qui concerne l'agriculture durable et l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
4. Prie le Secrétariat d'intensifier, de manière intégrée et holistique, ses efforts visant à réduire l'insécurité alimentaire dans les États Membres et d'accroître sa contribution pour ce qui est d'augmenter la productivité et la durabilité agricoles par le développement et l'application intégrée des sciences et des techniques nucléaires ;
5. Souligne que l'investissement dans les technologies agricoles restera un élément important des mesures relatives à la sécurité alimentaire mondiale ;
6. Prie le Secrétariat de faire face aux retombées du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture grâce à l'utilisation de techniques nucléaires, la priorité étant de s'adapter au changement climatique et de l'atténuer dans les domaines de la gestion des sols et des eaux, de la lutte contre les insectes nuisibles, de la sélection des plantes, de la production animale et de la sécurité sanitaire des aliments ;
7. Exprime sa satisfaction des travaux entrepris par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, y compris le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie de Seibersdorf ;
8. Prie le Secrétariat d'œuvrer à la modernisation du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie de Seibersdorf, avec les autres unités programmatiques des laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires, afin d'aider les États Membres dans leurs activités de recherche-développement ;
9. Engage instamment le Secrétariat à continuer de renforcer ses activités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture par la création de capacités interrégionales, régionales et nationales, afin de faciliter le transfert de technologie vers les États Membres en développement ;
10. Exprime sa satisfaction des contributions financières et extrabudgétaires versées par des États Membres et d'autres à l'appui, notamment, du programme de l'Agence relatif à l'alimentation et l'agriculture, et encourage les États Membres à continuer de verser des contributions pour ces activités en finançant des projets qui amélioreront encore la productivité agricole ;
11. Prie le Secrétariat de solliciter des fonds extrabudgétaires pour l'amélioration de l'infrastructure et la modernisation des laboratoires de Seibersdorf, en particulier du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie ;
12. Encourage le Secrétariat à renforcer encore son partenariat avec la FAO et à continuer d'ajuster et d'adapter ses activités de mise au point de technologie, de création de capacités et de transfert de technologie et ses services pour répondre aux demandes et aux besoins des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture; et
13. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-sixième session ordinaire (2012).

5. Cancer

La Conférence générale,

- a) Notant avec préoccupation le fardeau croissant que représente le cancer en tant que l'une des principales causes de décès dans le monde entier,
 - b) Apprécient les activités et programmes de l'Agence relatifs au cancer, axés principalement sur la création de capacités dans les pays en développement pour l'application des techniques nucléaires et sur le transfert de technologie pour le diagnostic et le traitement du cancer, et mis en œuvre entre autres par le biais du programme de coopération technique de l'Agence, de la Division de la santé humaine et du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT),
 - c) Notant que les ressources de l'Agence allouées à ses activités relatives au cancer sont limitées par comparaison avec les besoins des États Membres en développement,
 - d) Rappelant la résolution GC(53)/RES/13 sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
 - e) Saluant l'action menée par le Directeur général pour mettre spécialement l'accent sur la lutte contre le cancer dans les pays en développement, notamment par l'organisation du Forum scientifique de 2010 avec pour thème « Le cancer dans les pays en développement : le défi à relever », et prenant note des débats et conclusions de ce forum, et
 - f) Consciente du débat prévu à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2011, à l'occasion de la réunion plénière d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, sur l'impact du cancer et d'autres maladies non transmissibles dans les pays en développement,
1. Prie le Secrétariat de continuer d'entreprendre des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de lutte contre le cancer, notamment par la mise en commun des connaissances, la formation théorique et pratique et le transfert de technologies facilement exploitables, y compris de technologie récente ;
 2. Encourage les États Membres à verser des contributions extrabudgétaires pour les activités de l'Agence relatives au cancer ;
 3. Prend note de la valeur des plans exhaustifs de lutte contre le cancer du PACT et encourage les États Membres à envisager d'utiliser ce service consultatif de l'Agence ; et
 4. Encourage le Directeur général à poursuivre ses efforts pour renforcer le partenariat entre l'Agence et l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations concernant le problème de la lutte contre le cancer dans les pays en développement.

B. Applications nucléaires énergétiques

1. En général

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(53)/RES/13/B et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine », « de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques » et « de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques », y compris la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- d) Soulignant que l'accès à l'énergie et sa disponibilité sont vitaux pour le développement humain et que le nucléaire devrait jouer un rôle de plus en plus grand dans le bouquet énergétique d'un nombre croissant de pays,
- e) Consciente de l'expérience et des capacités de l'Agence dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire et du rôle sans égal qu'elle joue dans l'échange d'informations et de connaissances spécialisées ainsi que dans le transfert de technologie, notamment dans le cadre du programme de coopération technique,
- f) Reconnaissant que la santé environnementale de la planète, notamment les mesures visant à réduire la pollution de l'air et à faire face au risque de changement climatique mondial, est une préoccupation grave que tous les gouvernements doivent considérer comme une priorité, et notant que la production électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal,
- g) Consciente de l'importance des questions de sûreté et de sécurité liées à l'énergie nucléaire, de même que de la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable, mais consciente aussi des efforts déployés continuellement au niveau international à cet égard,
- h) Reconnaissant qu'une diversification des sources d'énergie sera nécessaire au XXI^e siècle pour permettre un accès à des ressources énergétiques et électriques durables dans toutes les régions du monde, et que les États Membres utilisent différents moyens d'atteindre les objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat,
- i) Reconnaissant que chaque État a le droit de définir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux et de ses obligations internationales pertinentes,

- j) Rappelant la déclaration de clôture du Président de la Conférence ministérielle internationale de Beijing sur l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, tenue en avril 2009 (la Conférence de Beijing), à laquelle les participants, dans leur grande majorité, ont affirmé que « l'énergie nucléaire, en tant que technologie éprouvée, propre, sûre et compétitive contribuerait de plus en plus au développement durable de l'humanité au cours du XXI^e siècle et au-delà »,
- k) Rappelant que le lancement d'un programme électronucléaire exige un engagement solide à long terme de la part d'un pays et de ses autorités nationales pour la création et le maintien d'un cadre d'utilisation de l'énergie nucléaire de façon responsable et transparente, comme l'a réaffirmé la Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil tenue à Paris,
- l) Consciente du rôle que joue actuellement l'électronucléaire en fournissant 14 % de l'électricité dans le monde, et du fait qu'un certain nombre de pays qui ont envisagé ou envisagent des projets d'énergie nucléaire considèrent que cette dernière sera un apport crucial à leurs stratégies de développement durable et contribuera à la sécurité énergétique mondiale tout en permettant de réduire la pollution de l'air et de faire face au changement climatique, tandis que d'autres ont des vues différentes selon leur évaluation de ses avantages et de ses risques,
- m) Consciente aussi du nombre croissant de mises en chantier de centrales nucléaires (10 et 12 respectivement en 2008 et 2009),
- n) Soulignant à cet égard le rôle et la contribution des divers programmes concernant l'électronucléaire, le cycle du combustible et la technologie des déchets radioactifs, notamment pour une meilleure compréhension des futurs scénarios nucléaires mondiaux, en matière de promotion de la coopération internationale concernant l'électronucléaire, et notant diverses initiatives,
- o) Confirmant que l'utilisation de l'énergie nucléaire doit s'accompagner d'engagements relatifs à des niveaux élevés de sûreté et sécurité et à des garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États, et d'une application continue de ces engagements,
- p) Reconnaissant le rôle unique que joue l'Agence, et en particulier la contribution qu'elle apporte actuellement par le biais du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO), en rassemblant tous les États Membres intéressés pour qu'ils examinent ensemble les innovations concernant les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire,
- q) Notant que 65 pays ont indiqué à l'Agence qu'ils s'intéressaient à l'électronucléaire et que 20 d'entre eux préparent activement un programme électronucléaire avec l'assistance de l'Agence,
- r) Reconnaissant que le développement et la mise en œuvre de l'infrastructure appropriée pour appuyer l'utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire de manière durable, en tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'AIEA, et des instruments internationaux pertinents, constituent une question cruciale, notamment pour les pays qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire,
- s) Notant le triplement des projets de coopération technique prévoyant une assistance à des États Membres planifiant d'introduire la production électronucléaire concernant la conduite d'études énergétiques pour évaluer les options futures et la création d'une infrastructure technique, humaine, juridique, réglementaire et administrative appropriée, reconnaissant le rôle de l'Agence à cet égard et l'importance de l'assistance qu'elle apporte, et notant avec intérêt les

activités qu'elle mène dans ce domaine pour faciliter l'utilisation sûre, sécurisée et efficace de l'électronucléaire,

t) Consciente du droit des États Membres prévoyant de lancer ou de développer leurs programmes électronucléaires respectifs de définir leurs politiques, leurs priorités et leurs besoins technologiques, y compris dans le domaine de la technologie des réacteurs nucléaires, conformément à leurs obligations internationales pertinentes,

u) Notant le nombre croissant d'États Membres demandant conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de l'uranium de manière sûre et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,

v) Notant avec intérêt l'importance croissante de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique et de la gestion des connaissances dans le contexte actuel d'un regain d'intérêt pour l'électronucléaire, et reconnaissant à cet égard la contribution importante des programmes et des orientations de l'Agence et la nécessité de poursuivre ces activités,

w) Prenant note de l'amélioration de la performance en matière de sûreté et d'exploitation ainsi que de la rentabilité des centrales nucléaires dans le monde, et reconnaissant le rôle essentiel de l'Agence, en tant que principale tribune internationale pour l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à l'exploitation des centrales nucléaires, pour leur amélioration continue parmi les États Membres, ainsi que le rôle d'organisations internationales comme l'AEN et d'ONG comme la WANO,

x) Confirmant le rôle important de la science et de la technologie face aux enjeux permanents de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires, et pour la gestion des déchets radioactifs,

y) Prenant note du « Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2010 » (GC(54)/INF/3) préparé par le Secrétariat, et

z) Prenant note d'autres coopérations bilatérales et multilatérales destinées à compléter et à enrichir les programmes de l'Agence,

1. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant, par le biais de la coopération internationale entre États Membres intéressés, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'application spécifique de la production d'électricité, en aidant ces États à cet égard, en favorisant la coopération internationale et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;

2. Rappelle le succès de la Conférence de Beijing, grande conférence internationale de haut niveau sur la situation et les perspectives de l'énergie nucléaire, à laquelle il a été reconnu que l'énergie nucléaire peut apporter une contribution importante à la satisfaction des besoins énergétiques de la planète de manière durable au XXI^e siècle ;

3. Se félicite du succès de la Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil tenue à Paris, et note que les 63 pays participants étaient d'avis que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire devraient être partagées pour contribuer au développement économique et humain, en particulier dans les pays en développement, et pour aider à combattre le changement climatique et à résoudre le problème de l'épuisement des combustibles fossiles ;

4. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications liées à l'électronucléaire des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres intéressés par une coopération et des activités coordonnées de recherche-développement au sein de l'Agence, entre les États Membres, y compris au moyen d'accords régionaux de coopération, et entre l'Agence et les États Membres intéressés ;
5. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ;
6. Reconnaît l'importance des activités de l'Agence qui répondent à l'objectif de promotion du développement durable et de protection de l'environnement, et approuve ces activités ;
7. Recommande que le Secrétariat continue de s'efforcer de contribuer à une meilleure compréhension et à une image équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et, à cet égard, salue ses contributions aux débats internationaux pertinents, notamment sur le changement climatique dans le monde ;
8. Souligne l'importance, lors du développement de l'énergie nucléaire, notamment de l'électronucléaire et des activités du cycle du combustible connexes, de veiller à un niveau élevé de sûreté, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement ;
9. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres intéressés, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires pour les applications énergétiques dans les États Membres, en vue de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie ;
10. Prie en particulier le Secrétariat de poursuivre et d'intensifier ses efforts relatifs à l'électronucléaire, au cycle du combustible et à la technologie des déchets en se concentrant notamment sur les domaines techniques où la nécessité d'apporter des améliorations, de faire des progrès et d'accroître la collaboration internationale se fait le plus sentir ;
11. Souligne à cet égard que la gestion sûre du combustible usé qui, pour certains pays, englobe le retraitement et le recyclage, ainsi que la gestion et/ou le stockage définitif sûrs des déchets radioactifs revêtent une grande importance, notamment pour éviter d'imposer des fardeaux indus aux générations futures et pour le développement durable, sûr et sécurisé de l'électronucléaire et, tout en notant que chaque État demeure responsable de la gestion de son combustible usé et de ses déchets radioactifs, encourage la coopération internationale dans le domaine de la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs ;
12. Se félicite de la poursuite du travail effectué au sein du Secrétariat par le Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire en vue de fournir un soutien coordonné aux États Membres intéressés en ce qui concerne les infrastructures requises pour l'introduction ou le développement sûrs, sécurisés et efficaces de l'électronucléaire ;
13. Engage le Secrétariat à continuer de planifier la conférence internationale de haut niveau de 2013 sur la situation de l'énergie nucléaire dans le monde et son évolution, avec un accent particulier sur l'électronucléaire, qui fera suite aux conférences analogues tenues avec succès, et encourage les États Membres à participer à cette réunion importante ;
14. Prend note de la poursuite des travaux du Secrétariat sur le financement de l'électronucléaire en tant qu'option pour répondre aux besoins énergétiques, en particulier des pays en développement, note aussi l'observation formulée à la Conférence de Beijing par le Directeur général selon laquelle l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et le système européen d'échange des droits d'émission de carbone

signifient qu'il est désormais réellement avantageux du point de vue financier d'éviter les gaz à effet de serre et que cela accroît l'attrait de la production d'électricité à bas carbone à l'aide par exemple de l'énergie nucléaire et des sources d'énergie renouvelables et encourage les États Membres intéressés à œuvrer à la solution des problèmes financiers liés à l'introduction de l'électronucléaire, y compris avec les institutions financières pertinentes ;

15. Note avec satisfaction la publication par l'Agence en juillet 2010, en coopération avec l'AEN, de *Uranium 2009 : Ressources, production et demande*, se félicite de la reprise du programme UPSAT (Équipe d'évaluation de sites de production d'uranium) pour la promotion des meilleures pratiques, de la protection de l'environnement et de la sûreté sur les sites d'extraction et de préparation de minerai d'uranium, et encourage le Secrétariat et les États Membres à poursuivre la coopération à cet égard ;

16. Se félicite des activités de l'Agence en matière de mise en valeur des ressources humaines et de gestion des connaissances, ainsi que des résultats de la Conférence internationale sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'introduction et l'expansion de programmes électronucléaires, tenue en mars 2010 à Abou Dhabi, et prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts dans ces domaines ;

17. Salue les initiatives de création d'écoles et d'instituts de formation théorique et pratique dans le domaine de l'énergie nucléaire, ainsi que de réseaux de promotion des échanges entre ces établissements ;

18. Note avec satisfaction l'organisation d'ateliers sur des questions essentielles liées au recours à l'électronucléaire, comme les technologies et les aspects économiques, la compétitivité de l'électronucléaire et d'autres technologies énergétiques, la mise en place des infrastructures requises pour une utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, le dessalement, la séparation et la transmutation, ainsi que la formation de nombreux spécialistes des États Membres dans le cadre de divers cours régionaux et nationaux, et encourage l'Agence à poursuivre ces activités tout en assurant une participation aussi large que possible d'experts de tous les États Membres intéressés ;

19. Reconnaît l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres en matière d'analyse et de planification énergétiques et pour la mise en place des infrastructures requises aux fins de l'introduction et de l'utilisation sûres, sécurisées et efficaces de l'électronucléaire, et encourage les États Membres intéressés à examiner des moyens d'aider davantage les pays en développement dans ce domaine par un renforcement de la coopération technique de l'Agence ;

20. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis au cours des cinq prochaines années sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États à même de le faire à verser des contributions additionnelles ;

21. Encourage les discussions non discriminatoires, exhaustives et transparentes sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris la possibilité de mettre en place des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire ;

22. Se félicite du rapport du Secrétariat sur la situation internationale et les perspectives de l'électronucléaire (GC(54)/INF/5), qui présente un aperçu général actualisé de la situation et des perspectives internationales de l'électronucléaire à l'intention des États Membres et des décideurs du monde entier, et prie le Secrétariat de continuer à préparer un tel rapport tous les deux ans ; et

23. Prie le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs selon que de besoin et à la Conférence générale à sa cinquante-cinquième session (2011) sur les faits marquants se rapportant à la présente résolution.

2.

Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire

La Conférence générale,

- a) Reconnaissant que le développement et la mise en œuvre d'une infrastructure appropriée pour appuyer l'introduction de l'électronucléaire et son utilisation sûre et efficiente constituent une question de grande importance, notamment pour les pays qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire,
 - b) Rappelant ses résolutions précédentes sur les approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire,
 - c) Reconnaissant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire par des évaluations des besoins en infrastructure, en tenant compte des considérations économiques, sociales et politiques, pour appuyer l'utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, et notant l'augmentation des activités de l'Agence dans ce domaine, conformément aux demandes des États Membres,
 - d) Reconnaissant la valeur des missions d'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR), qui fournissent une évaluation par des experts et des pairs, pour aider les États Membres qui en font la demande à déterminer le stade de développement de leur infrastructure nucléaire,
 - e) Se félicitant des trois missions INIR effectuées en 2009 en Indonésie, en Jordanie et au Vietnam et du fait que tous les États Membres concernés ont trouvé qu'elles étaient utiles et qu'elles appuyaient les efforts nationaux en matière d'infrastructure,
 - f) Reconnaissant que la question des besoins en infrastructure pour les technologies électronucléaires innovantes est un sujet important dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence,
 - g) Soulignant l'importance de ressources humaines adéquates pour assurer, notamment, le déroulement dans des conditions de sûreté et de sécurité, et la réglementation efficace, d'un programme électronucléaire, et notant la pénurie mondiale de personnel formé dans les pays développés et en particulier dans les pays en développement, et
 - h) Prenant note d'autres initiatives internationales axées sur l'appui au développement de l'infrastructure,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts de mise en œuvre de la résolution GC(53)/RES/13.B.2, dont il est rendu compte dans le document GC(54)/10, en particulier pour la publication de cinq documents pertinents de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA et d'un guide de sûreté, qui font suite aux orientations très utiles du document intitulé *Étapes du développement d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire* ;
 2. Se félicite du rapport du Directeur général intitulé *Renforcement du soutien de l'Agence aux États qui envisagent ou qui lancent des programmes électronucléaires*, GOV/INF/2009/11, et encourage le Secrétariat à élaborer un document de suivi procurant une analyse plus détaillée, y compris des incidences juridiques, financières et pratiques, en consultation avec les États Membres intéressés ;
 3. Encourage les États Membres qui lancent un programme électronucléaire à envisager d'inviter une mission INIR de l'Agence ;

4. Félicite le Secrétariat pour sa coordination interne et son approche holistique du développement de l'infrastructure nucléaire, en particulier la création d'un groupe sur l'infrastructure électronucléaire intégrée (INIG), et encourage les États Membres et le Secrétariat à tenir compte des résultats des évaluations des besoins en infrastructure, comme les conclusions des missions INIR, pour optimiser les activités de l'Agence en cours dans ce domaine ;
5. Soutient la création du groupe de travail technique sur l'infrastructure électronucléaire et recommande au Secrétariat et au groupe de travail technique d'examiner les moyens d'améliorer les types d'assistance fournie aux États Membres en matière de développement de l'infrastructure nucléaire ;
6. Invite tous les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction de l'électronucléaire à contribuer, en tant que de besoin, en fournissant des informations et/ou des ressources permettant à l'Agence d'utiliser toute sa panoplie d'outils pour appuyer le développement de l'infrastructure nucléaire ;
7. Engage le Secrétariat à faciliter, s'il y a lieu, la coordination entre les États Membres aux fins d'une mise en œuvre efficace de l'assistance multilatérale et bilatérale aux pays qui envisagent ou planifient l'introduction de l'électronucléaire ;
8. Se déclare satisfaite de l'atelier sur la gestion de la mise en place d'une infrastructure électronucléaire nationale qui s'est déroulé avec succès en février 2010 et encourage le Secrétariat à organiser de tels ateliers sur une base annuelle pour recenser et mettre en commun les enseignements tirés, les données d'expérience et d'autres informations dans ce domaine ;
9. Se félicite des activités entreprises par des États Membres, tant individuellement que collectivement, pour coopérer sur une base volontaire, au développement de l'infrastructure nucléaire et encourage un tel échange ;
10. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-cinquième session ordinaire (2011) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

3.

Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes

La Conférence générale,

- a) Rappelant les fonctions statutaires de l'Agence qui sont « d'encourager et de faciliter le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine ... et ... de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques »,
- b) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,
- c) Consciente de la nécessité du développement durable et de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI^e siècle,

- d) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de cette technologie,
- e) Notant que le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence, auquel participent actuellement 30 États Membres et la Commission européenne, offre aux experts techniques une tribune pour examiner les visions, les perspectives et les scénarios mondiaux, et explorer l'élaboration et le déploiement de systèmes d'énergie nucléaire innovants,
- f) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines technologies et approches innovantes dans le domaine de l'énergie nucléaire dans le cadre de projets de collaboration de l'INPRO, de groupes de travail techniques chargés de promouvoir des solutions novatrices pour les réacteurs avancés et les options concernant le cycle du combustible nucléaire, et de projets de recherche coordonnée, et tenant compte du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est assurée à travers le plan d'action commun pour l'ensemble de l'Agence,
- g) Notant que l'INPRO célèbre son 10^e anniversaire, et reconnaissant que, après une décennie de promotion de techniques nucléaires innovantes pour le développement durable de l'énergie nucléaire, le champ d'action de l'INPRO comporte désormais des activités et des projets de collaboration dans des domaines comme les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA), les visions et scénarios mondiaux, les innovations en matière de technologie nucléaire et d'arrangements institutionnels, et le Forum de dialogue de l'INPRO, qui ensemble constituent un programme d'activités de l'Agence appuyant les États Membres intéressés pour la planification stratégique à long terme du déploiement de l'énergie nucléaire,
- h) Notant les progrès accomplis dans le cadre d'autres initiatives bilatérales et internationales et leur contribution aux travaux de recherche-développement communs sur des solutions innovantes applicables à l'énergie d'origine nucléaire, et
- i) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les activités de l'Agence concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes contenu dans le document GC(54)/10,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;
 2. Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à planifier et à développer leurs programmes nucléaires grâce à des systèmes d'énergie nucléaire innovants en ayant recours aux outils et aux méthodologies de l'Agence pour la planification des systèmes énergétiques et aux évaluations des systèmes d'énergie nucléaire ;
 3. Demande au Secrétariat de promouvoir l'échange d'informations techniques pertinentes entre les États Membres intéressés et d'encourager la formation des ressources humaines sur les techniques nucléaires innovantes ;
 4. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de la phase 2 de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants, y compris les innovations institutionnelles et en matière d'infrastructure, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios

nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que pour recenser les problèmes communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;

5. Encourage les États Membres intéressés, grâce aux efforts concertés de tous les pays dans le cadre de mécanismes tels que le Forum de dialogue de l'INPRO, à examiner ensemble comment, en mettant au point et en déployant des systèmes d'énergie nucléaire innovants, ils pourraient répondre à leurs besoins énergétiques et contribuer au développement économique, compte tenu du rôle éventuel d'initiatives récentes visant à poursuivre le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en conformité avec les engagements de non-prolifération ;

6. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier, en tenant compte notamment de facteurs touchant à l'économie, à la sûreté et à la sécurité, la disponibilité de nouvelles techniques pour les réacteurs et le cycle du combustible résistant mieux à la prolifération, notamment celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants ;

7. Encourage les États Membres intéressés, de concert avec le Secrétariat, à identifier et étudier des solutions institutionnelles et infrastructurelles novatrices favorisant le déploiement futur de systèmes d'énergie nucléaire innovants ;

8. Souligne la nécessité d'une collaboration internationale pour la mise au point de techniques nucléaires innovantes, dont des technologies habilitantes, et le potentiel considérable qu'ont les travaux menés en collaboration et la valeur ajoutée qu'ils apportent, ainsi que l'importance de tirer parti des synergies entre les activités internationales concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes ;

9. Recommande au Secrétariat de continuer d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence (y compris l'INPRO) et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et d'autres questions de sécurité ;

10. Recommande à cet égard que l'INPRO et les groupes de travail techniques appropriés appuient les initiatives élaborées à la quatrième réunion de coordination AIEA/INPRO/GIF, tenue en mars 2010, relatives à l'analyse, la sûreté, la résistance à la prolifération et l'économie des systèmes d'énergie nucléaire innovants en organisant une série d'ateliers conjoints comme l'atelier sur les réacteurs à neutrons rapides refroidis au sodium tenu au Siège de l'Agence en juin 2010 ;

11. Invite tous les États Membres intéressés à contribuer aux activités relatives aux techniques nucléaires innovantes en fournissant des informations scientifiques et techniques, un appui financier ou des experts techniques et des spécialistes d'autres domaines pertinents, et en contribuant à des projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants ;

12. Reconnaissant que le financement des activités de l'INPRO relatives au développement de techniques nucléaires innovantes provient en partie du budget ordinaire et, pour une large part, des ressources extrabudgétaires, prie le Directeur général de renforcer les initiatives de l'Agence liées au développement de techniques nucléaires innovantes en continuant d'accroître l'efficacité d'utilisation des ressources disponibles pour appuyer les activités connexes des groupes de travail techniques et de l'INPRO ;

13. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et

14. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-cinquième session ordinaire (2011) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

C. Connaissances et formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire

La Conférence générale,

- a) Reconnaissant que la préservation et le renforcement des connaissances nucléaires et l'existence d'un personnel qualifié sont essentiels à tous les aspects de l'activité humaine afférents à la poursuite et à la propagation de l'utilisation sûre de toutes les technologies nucléaires à des fins pacifiques,
 - b) Rappelant ses résolutions précédentes sur les connaissances nucléaires,
 - c) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à préserver et renforcer les connaissances nucléaires et en favorisant la collaboration internationale à cet égard,
 - d) Consciente des préoccupations que continue de susciter une pénurie de personnel dans le domaine nucléaire et l'éventualité d'une érosion de la base de connaissances nucléaires,
 - e) Reconnaissant que la préservation et le renforcement des connaissances nucléaires nécessitent une formation aussi bien théorique que pratique pour la planification des remplacements ainsi que la préservation ou le développement des connaissances existantes dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires,
 - f) Reconnaissant le rôle utile que jouent la coordination et la coopération internationales, qu'il s'agisse de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience et de mettre en œuvre des mesures devant aider à résoudre des problèmes communs, ou de tirer profit des occasions qui s'offrent en matière de formation théorique et pratique et de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires,
 - g) Soulignant l'importance croissante des bases de données et des systèmes Internet de l'Agence pour l'échange et l'obtention d'informations et de connaissances relatives à la sûreté nucléaire, tant pour le public que pour les spécialistes, et
 - h) Prenant note des conclusions de la Conférence internationale sur la mise en valeur des ressources humaines pour l'introduction et l'expansion de programmes électronucléaires tenue à Abou Dhabi en mars 2010,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts interdépartementaux importants visant à s'occuper des questions de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires en réponse aux résolutions pertinentes de la Conférence générale, et comme indiqué dans le document GC(54)/10, notamment pour la création d'un groupe d'appui à la formation théorique et pratique au sein du Secrétariat ;
2. Félicite le Secrétariat pour la formulation et l'application de méthodologies et de recommandations détaillées pour la gestion des connaissances nucléaires, avec notamment des visites d'assistance concernant la gestion des connaissances dans les États Membres, ainsi que pour l'appui qu'il a fourni à la formation théorique dans le domaine nucléaire en proposant des programmes normalisés ;

3. Encourage le Directeur général et le Secrétariat à continuer de renforcer leurs efforts actuels et prévus dans ce domaine, dans le cadre d'une approche globale et interdépartementale, tout en consultant et en associant les États Membres et d'autres organisations internationales compétentes, et à continuer de faire mieux connaître les efforts visant à préserver et à renforcer les connaissances nucléaires, et en particulier :

- a) Prie le Secrétariat d'aider les États Membres, à leur demande, à garantir la durabilité de la formation théorique et pratique dans tous les secteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dont sa réglementation, en profitant notamment des activités de l'Université nucléaire mondiale et des réseaux régionaux, note en particulier les besoins des pays en développement ou de ceux qui envisagent de lancer ou lancent un programme électronucléaire à cet égard, encourage les États Membres qui sont à même de le faire à participer aux réseaux et à les renforcer et souligne l'importance du programme de coopération technique dans ce contexte ;
- b) Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration de recommandations et de méthodologies pour la planification, la conception et la mise en œuvre de programmes de gestion des connaissances nucléaires, notamment de programmes destinés à maintenir les connaissances et à poursuivre la formation théorique et pratique, et de diffuser ces recommandations et méthodologies ;
- c) Prie le Secrétariat de continuer à renforcer et à mettre à la disposition des États Membres les sources d'informations et de connaissances nucléaires sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment sur son exploitation et sa réglementation, dont le Système international d'information nucléaire (INIS) et la Bibliothèque de l'AIEA ; et
- d) Prie le Secrétariat de poursuivre la mise au point et l'utilisation de techniques et de méthodes d'enseignement à distance en vue de diffuser plus largement les connaissances nucléaires de manière efficace et efficiente ;

4. Engage le Secrétariat, en particulier, à continuer de s'attacher aux activités visant à aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins en ressources humaines et à trouver des moyens d'y répondre, notamment en encourageant la mise au point de nouveaux outils et en multipliant les possibilités d'acquérir une expérience pratique dans le cadre de programmes de bourses ;

5. Invite le Secrétariat, en coordination avec les États Membres, le cas échéant, à poursuivre ses efforts visant à diffuser auprès du public des informations scientifiques, techniques et réglementaires sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, d'une façon transparente et objective, y compris les conclusions du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et d'autres partenaires intergouvernementaux et scientifiques compétents de l'Agence, s'il y a lieu ;

6. Prie le Directeur général de tenir compte du vif intérêt que les États Membres continuent de porter à l'ensemble des questions ayant trait aux connaissances nucléaires et à la formation théorique et pratique dans ce domaine lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de l'Agence ;

7. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et

8. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-sixième session (2012) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.